

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/07/13/2017030903/justel>

Dossier numéro : 2017-07-13/21

Titre

13 JUILLET 2017. - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du 13 juillet 2017 relatif aux conditions auxquelles doivent satisfaire le transport non-commercial d'animaux agricoles

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 30-03-2022 inclus.

Source : REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Publication : Moniteur belge du 18-08-2017 page : 80467

Entrée en vigueur : 28-08-2017

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ARR 2022-02-10/22, art. 10, 002; En vigueur : 09-04-2022>